

« MM. Le Turdu et Adnet n'étaient point, en effet, des missionnaires ordinaires ; ils avaient été conduits à Nafa par une frégate française, et laissés dans l'île du consentement des mandarins : on les avait acceptés comme des agents officiels, on s'était engagé à les traiter avec plus d'égard qu'on n'en avait témoigné à Mgr. Forcade, et, loin de remplir ces promesses, on avait failli, pour les empêcher d'user d'un droit jusqu'alors reconnu, les faire périr sous les coups des agents de police. Il y avait, sans aucun doute, dans ce concours de circonstances, des motifs plus que suffisants pour exiger une réparation, ou pour apprendre par quelque mesure sévère à ce peuple, qui semblait cacher une finesse cauteleuse sous sa feinte douceur, le respect des engagements pris envers la France ¹. »

Etait-il nécessaire ou utile de tirer une réparation de la conduite des Lou-tchouans? Assurément non.

Il fut convenu avec le P. Le Turdu que, « sans user de notre droit de représailles, sans même demander la punition des satellites qui avaient maltraité nos missionnaires, nous bornerions notre vengeance à inquiéter, par une extrême froideur et un brusque départ, les autorités, qui n'avaient fait probablement qu'obéir à cette pression morale du Japon, contre laquelle leurs habitudes d'asservissement ne leur avaient point permis de protester ². »

Le P. Le Turdu s'embarqua donc sur la *Bayonnaise*, qui se rendit le 12 septembre dans la baie de Manille, puis rentra à Macao ³.

1. JURIEN DE LA GRAVIÈRE, I, p. 220.

2. IDEM, *ibid.*, I, p. 221.

3. *Voyage en Chine... pendant les années 1847, 1848, 1849, 1850,*